

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

UNE EXPRESSION DE LA SOLIDARITE FAMILIALE A ABIDJAN : ENFANTS DU COUPLE ET ENFANTS CONFIES

Philippe ANTOINE et Agnès GUILLAUME
(Institut Français de Recherche Scientifique pour le développement
en coopération ORSTOM, Paris, France)

Dans de nombreuses sociétés, les enfants sont confiés à d'autres membres de la famille que les parents géniteurs. Ce phénomène, pourtant fréquent en Afrique, demeure très peu étudié. Quelques travaux anthropologiques permettent de dresser une première approche de cette pratique dans les sociétés traditionnelles. Notre propos tentera de mettre en évidence la perpétuation et l'adaptation de ce phénomène en milieu urbain en s'appuyant sur l'exemple d'Abidjan (Côte d'Ivoire). Cette "circulation" des enfants induit des flux importants, modifiant la structure de la population urbaine, mais elle est également révélatrice de comportements différentiels selon les classes sociales.

1 - LES TRANSFERTS DE DROITS PARENTAUX EN MILIEU TRADITIONNEL

La notion de père ou de mère est bien plus extensive en Afrique que dans les sociétés occidentales. Ainsi chez les Mossi (Haute-Volta), sont considérées comme mères : la génitrice, les soeurs de la génitrice, les filles des oncles maternels mais aussi les co-épouses de la génitrice et les femmes de ses oncles paternels. S. Lallemand (1976) montre bien la distinction que cette société opère entre la mère qui allaite et la "mère de case" (la mère chez qui on loge). Le jeune enfant est confié à sa seconde mère entre trois et six ans, et ce jusqu'à la puberté pour les garçons et au mariage pour les filles. Les deux fonctions de génitrice (jeune femme féconde) et d'éducatrice sont bien séparées dans le temps.

Dans des sociétés agricoles comme les Kotocoli au Togo "tuteurs et tutrices éventuels réclament un adopté comme une faveur et le reçoivent avec reconnaissance : un adopté constitue une aide immédiate" (S. Lallemand (1982)). Avec la monétarisation de l'économie, ce système a connu certaines perversions comme la "mise en gage" d'un de ses enfants à un créancier plus riche qui faisait travailler l'enfant pour son propre compte.

Le don d'enfant peut aussi confirmer une alliance entre familles ou une amitié entre deux personnes, deux femmes bien souvent. Ce don est parfois fait à une femme inféconde dans le but de lui permettre d'avoir à l'avenir un autre enfant en trompant ainsi le (ou les) génie(s) qui la rendait(aient) stérile.

Chez les Baoulé, une des principales ethnies de Côte d'Ivoire, on peut distinguer plusieurs formes de prêt ou de don d'enfant. Dans le cas de don, M. Etienne (1979) signale que l'enfant adoptif, lorsqu'il quitte sa mère nourricière, doit se faire remplacer, et dans ce cas une femme enverra la première de ses filles à cette mère.

La coutume Baoulé veut aussi que la femme qui rejoint son conjoint se fasse accompagner d'une ou plusieurs fillettes dont une au moins restera auprès d'elle, d'où l'intérêt pour une jeune femme d'avoir déjà avant son mariage une fillette adoptive.

Il ne s'agit là que de quelques exemples montrant la diversité des coutumes entourant ces transferts d'enfants. Ces indications laissent présumer que pour certaines ethnies cette circulation devait concerner une part importante de la population enfantine, et que les phénomènes "d'adoption" ne sont pas la conséquence de nouveaux comportements liés à l'urbanisation. Au contraire, voyons comment, s'appuyant sur ces traditions, les rapports familiaux se modifient suivant les degrés d'intégration au milieu urbain et dans la nouvelle hiérarchie sociale.

2 - TYPE D'HABITAT ET TYPE DE FAMILLE A ABIDJAN

Métropole d'environ deux millions d'habitants, Abidjan attire à elle non seulement des migrants ivoiriens mais aussi des ressortissants de toute l'Afrique de l'Ouest. Les résultats présentés dans ce texte s'appuient sur les données recueillies lors d'une enquête réalisée en 1978 (1). A cette date, la ville comptait environ 1 300 000 personnes, l'accroissement démographique rapide (environ 10 % de croissance par an) résultant principalement d'un double courant migratoire : au flux des migrants ivoiriens s'ajoutent les migrants étrangers principalement des pays voisins (Haute-Volta, Mali, Guinée) ; la minorité non-africaine (Européens, Libanais...) n'a pas été prise en compte dans cette analyse. Cette population est jeune et les enfants de moins de quinze ans représentent plus de 40 % de la population.

La stratification sociale que connaît la ville peut être mise en évidence schématiquement en recourant à une typologie simplifiée de l'habitat, cette variable étant suffisamment synthétique pour rendre compte de la diversité des catégories sociales et des conditions de vie. La classification établie retient quatre types d'habitat : l'habitat de haut et moyen standing, l'habitat économique moderne, l'habitat de cour et l'habitat sommaire.

L'importance de l'habitat de haut et moyen standing résulte de l'émergence d'une classe aisée ivoirienne et de la présence d'un fort contingent de cadres expatriés européens et africains. Cette catégorie d'habitat englobe des villas et appartements luxueux, ainsi que des constructions de moyen standing réalisées par les sociétés immobilières.

- L'habitat économique moderne s'adresse particulièrement à des familles de salariés du secteur tertiaire moderne ou à des ouvriers qualifiés. Cette population, d'un niveau scolaire moyen (fin primaire, secondaire 1er cycle), bénéficie de bonnes conditions sanitaires. Aux premières opérations, semblables aux cités HLM des banlieues parisiennes, ont succédé de grands

(1) Cette enquête à passages répétés a été réalisée par la Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire (01 BP V 55 - ABIDJAN). Elle a confié la supervision, l'exploitation et l'analyse des résultats d'Abidjan à l'ORSTOM (ANTOINE Ph. ; HERRY Cl. 1982). L'objet de cette enquête concernait les mouvements naturel et migratoire, l'analyse de la famille n'étant qu'un sous-produit.

lotissements comptant de nombreux logements de plein pied avec souvent une petite cour privée.

- L'habitat de cour ou habitat évolutif accueille plus de la moitié de la population de la ville : ouvriers des secteurs moderne et informel, petits commerçants et artisans constituant les principales catégories résidentes dans cet habitat qualifié de "traditionnel". La cour comprend plusieurs logements abritant des ménages différents. La densification de cet habitat et la dégradation des équipements se conjuguent pour entraîner des conditions de vie de plus en plus mauvaises.
- L'habitat sommaire connaît une existence mouvementée, son développement étant tributaire du laisser-faire des pouvoirs publics. Les occupants de cet habitat sont en général des jeunes travailleurs étrangers (artisans du secteur de la petite production marchande, commerçants de micro-détail...). Nous n'avons pas pris en compte l'aspect juridique de l'implantation de ce type d'habitat, seule la nature des matériaux utilisés a guidé notre choix (planches, bois de palme).

Les habitats économiques et résidentiels sont composés à plus de 80 % de ménages ivoiriens. Dans l'habitat économique, les grands groupes ethniques Akan et Krou sont prédominants. Par contre, dans l'habitat évolutif, on ne rencontre que 50 % des ménages ivoiriens et seulement 16 % dans l'habitat sommaire.

La taille du ménage varie fortement d'un type d'habitat à l'autre (tableau 1). L'habitat économique moderne héberge les familles les plus nombreuses (7,5 personnes en moyenne par ménage). Vient ensuite l'habitat résidentiel de haut et moyen standing (6,5). Dans les cours, les ménages sont de dimension plus modeste (4,9). Quant à l'habitat sommaire, la taille moyenne d'un ménage y est de 3,6 personnes. Si l'on retient seulement la population ivoirienne, on note un net clivage entre les deux premiers types d'habitat (respectivement des ménages de 7,1 personnes dans le résidentiel et 7,8 personnes dans l'économique moderne) et les deux derniers (5,6 dans les cours et 4,3 dans le sommaire). Dans l'ensemble, les ménages ivoiriens ont une taille nettement supérieure aux ménages étrangers.

Cette variation dépend principalement des formes différentes que revêtent les ménages dans chacun des types d'habitat. Dans l'habitat sommaire par exemple, se trouvent essentiellement des familles nucléaires et des ménages de célibataire seul ou en groupe. Contrairement au schéma souvent proposé, l'urbanisation n'entraîne pas, systématiquement, l'apparition de la famille nucléaire. Les populations les moins instruites, les plus démunies, les moins insérées dans la ville ne peuvent faire face aux dépenses que représente l'accueil des collatéraux, et c'est donc dans les couches les plus pauvres que prédomine le ménage nucléaire. Paradoxalement, les formes de famille élargie se retrouvent dans l'habitat correspondant aux normes occidentales et qui regroupe les classes moyennes et aisées. Mais, comme le fait remarquer J.M. Gibbal (1974), "Il suffit de l'adjonction d'une ou deux personnes pour créer un groupement dépassant le cadre de la famille élargie"... Bien souvent, cette présence de parents "dépend du système familial traditionnel, en ce sens qu'il traduit encore des relations privilégiées existant au sein de la société villageoise". La présence d'enfants confiés au sein des familles urbaines participe de cette solidarité envers le milieu d'origine. Avant de proposer quelques explications à cette circulation des enfants, tentons d'en montrer l'importance numérique.

3 - LA PART RELATIVE DES ENFANTS CONFIES

Les données recueillies en 1978 permettent d'opérer la distinction entre les enfants de moins de quinze ans vivant chez leurs parents géniteurs et ceux confiés par un autre ménage, en général de jeunes neveux ou de jeunes frères. La première catégorie dénommée enfants du couple ou des conjoints comprend les enfants vivants du couple mais aussi les enfants de l'un ou de l'autre conjoint, c'est-à-dire les enfants du mari vivant avec le ménage mais issus d'une précédente union et aussi les enfants de l'épouse, bien que ce dernier cas soit plus rare. La répartition de ces enfants est la suivante lorsque le chef de ménage est masculin (2) :

	PROPORTION D'ENFANTS		
	NES DU COUPLE	DE LA MERE	DU PERE
HABITAT RESIDENTIEL	82 %	3 %	15 %
HABITAT ECONOMIQUE	85 %	3 %	12 %
HABITAT DE COUR	91 %	3 %	6 %
HABITAT SOMMAIRE	94 %	3 %	3 %

Rien ne permet de penser que la fécondité hors union des hommes varie selon leur catégorie sociale mais ceux appartenant aux classes moyennes ou aisées gardent ou reçoivent davantage auprès d'eux les enfants nés d'une précédente union ou d'un rapport adultérin.

Une première distinction doit être opérée. Le nombre moyen d'enfant de chacune des catégories varie fortement suivant le sexe du chef de ménage accueillant (tableau 2). La proportion d'enfants confiés est nettement plus importante chez les femmes et paradoxalement c'est aussi quand le chef de ménage est féminin que l'on rencontre le plus fort taux d'enfants "absents" c'est-à-dire d'enfants ne demeurant pas auprès de leur mère.

Par exemple 63 % de jeunes filles ayant eu un seul enfant ne vivent pas avec ce dernier. Ce cas concerne environ 10 % des femmes chef de ménage. Souvent, l'exercice d'une profession entraîne cette séparation. A l'opposé, les femmes âgées accueillent davantage d'enfants : la proportion d'enfants confiés passant de 29 % pour les chefs de ménage féminin âgés de trente à quarante-quatre ans à 50 % pour celles de quarante-cinq à soixante-quatre ans et 59 % pour celles de soixante-cinq et plus. Ces femmes plus âgées ont eu dans l'ensemble une descendance finale plus faible que les autres femmes. On retrouve la tendance à confier aux aînées l'éducation des enfants et l'accueil privilégié assuré par les femmes les moins fécondes.

(2) Ce calcul intègre les pères célibataires ou veufs mais ces cas représentent moins de 4 % des chefs de ménage masculin avec enfant.

TABLEAU 1 : TYPE DE MENAGE ET TYPE D'HABITAT A ABIDJAN (EFFECTIF DE MENAGES ET TAILLE MOYENNE). POPULATION AFRICAINE SEULEMENT.

Type de ménage	Habitat Résidentiel		Habitat Economique Moderne		Habitat de cour		Habitat sommaire		TOTAL	
	Eff. mén.	Taille	Eff.	Taille	Eff.	Taille	Eff.	Taille	Eff.	Taille
Ménage à 2 personnes	6970	8,1	28260	8,8	54525	7,4	5588	6,6	95343	7,8
Ménage à 3 personnes	1497	4,7	5998	5,9	54440	4,5	12807	3,7	74442	4,5
Ménage à 4 personnes	1438	3,2	3804	3,4	20055	3,0	4711	2,9	30008	3,1
Ménage à 5 personnes	857	1	1917	1	19707	1	5996	1	28477	1
TOTAL	10762	6,5	39979	7,5	148727	4,9	29102	3,6	22870	5,2

TABLEAU 2 : NOMBRE MOYEN D'ENFANTS DU COUPLE CONFIES SELON LE TYPE DE RESIDENCE ET LE SEXE DU CHEF DE MENAGE. POPULATION AFRICAINE SEULEMENT. MENAGE AVEC ENFANTS.

Type d'habitat	Habitat résidentiel		Habitat économique moderne		Habitat de cour		Habitat sommaire		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Eff. Ménage	7717	1234	29363	4032	85988	9963	12869	1572	135337	16801
Nombre moyen d'enfants vivants	3,35	2,68	3,91	3,41	3,50	3,46	3,27	3,50	3,56	3,39
Nombre moyen d'enfants couple résident	2,87	1,47	3,40	1,75	2,70	1,83	2,28	1,99	2,83	1,80
Enfants confiés	0,85	1,52	0,95	1,33	0,50	1,00	0,28	0,40	0,59	1,06
Nombre enfants résidents	3,72	2,99	4,35	3,08	3,20	2,83	2,56	2,39	3,42	2,96
Proportion d'enfants confiés	22 %	51 %	22 %	45 %	16 %	35 %	11 %	17 %	17 %	37 %

Par contre, quel que soit le sexe du chef de ménage, la proportion d'enfants confiés est nettement plus forte dans les habitats concernant les populations les plus occidentalisées : 1/4 d'enfants accueillis dans les habitats économique et résidentiel contre 11 % dans l'habitat sommaire. Cela traduit-il des stratégies particulières des familles "donatrices" qui confient leur enfant plutôt à une famille déjà bien insérée dans la ville, espérant ainsi une meilleure situation pour leur enfant ? Ou est-ce seulement parce que les familles les moins démunies peuvent accueillir des enfants ? Ce fait est plus marqué lorsque le chef de famille est féminin puisque dans l'habitat de haut et de moyen standing un enfant résidant sur deux est un enfant confié (51 %) et seulement 17 % dans l'habitat sommaire.

Les données recueillies ne permettent pas d'analyser la situation symétrique à savoir les enfants quittant une famille abidjanaise pour une autre, extérieure ou non à la ville. La comparaison avec le nombre moyen d'enfants nés vivants laisse présumer que cette proportion est loin d'être négligeable.

Avant de dégager les caractéristiques réciproques de chacune de ces catégories d'enfants, présentons le cas de ce comptable ivoirien qui illustre bien notre propos. Il demeure dans un quartier relativement récent, dans un appartement économique moderne. Monsieur A. est né en 1939 (3), sa femme en 1944, tous les deux travaillent. Lors de l'enquête en 1978, vivaient avec eux :

- leur enfant de quatre ans,
- un jeune frère de vingt ans qu'ils hébergent depuis trois ans,
- une nièce de sa femme que leur a confié le père (frère de sa femme) car il est divorcé,
- un jeune garçon confié par un cousin paternel, vivant au village, qui ayant trop d'enfants (quatorze), leur demande d'assurer la scolarité de celui-ci,
- et deux bonnes.

La fille aînée est à l'internat. Par ailleurs, Monsieur A. a deux autres enfants de précédentes unions : une fille résidant au village chez sa mère, et un garçon confié à un ami instituteur à l'intérieur du pays à qui il remet 60 000 F CFA (4) par an pour l'entretien et la nourriture. Cet exemple reflète bien l'importance du phénomène des enfants confiés.

4 - CARACTERISTIQUES COMPAREES DES ENFANTS DU COUPLE ET DES ENFANTS CONFIES

Si l'on opère une répartition des enfants par sexe et âge, deux aspects se dégagent.

Au sein de la ville, la proportion d'enfants confiés occupe une part croissante avec l'âge par rapport à celle des enfants biologiques. Ces différences s'accroissent avec l'âge (11 % d'enfants confiés à 0-4 ans, 38 % à 10-14 ans).

On ne relève pas de grandes différences de la répartition par sexe pour les enfants du couple (rapport de masculinité (RM) de 101) par contre, pour les enfants confiés le déséquilibre entre les sexes est très marqué (RM = 54), et s'accroît selon l'âge (RM = 95 à 0-4 ans et RM = 41 à 10-14 ans).

Ce déséquilibre par sexe se retrouve dans les taux de scolarisation (calculés à partir de l'âge de six ans). Celui des garçons est très nettement supérieur à celui des filles, 70 % d'enfants confiés de sexe masculin sont scolarisés contre 29 % des filles alors que pour les enfants du couple les taux sont plus proches, respectivement 79 % et 66 %. Il apparaît que la scolarisation est une des raisons de la circulation des jeunes garçons, et contribue ainsi à la migration vers la ville d'Abidjan.

(3) Tous ses papiers portent la date de 1946, car il a dû se rajeunir pour poursuivre sa scolarité.

(4) 1 200 F. français.

TABLEAU 3 : REPARTITION DES ENFANTS DU COUPLE ET DES ENFANTS CONFIES

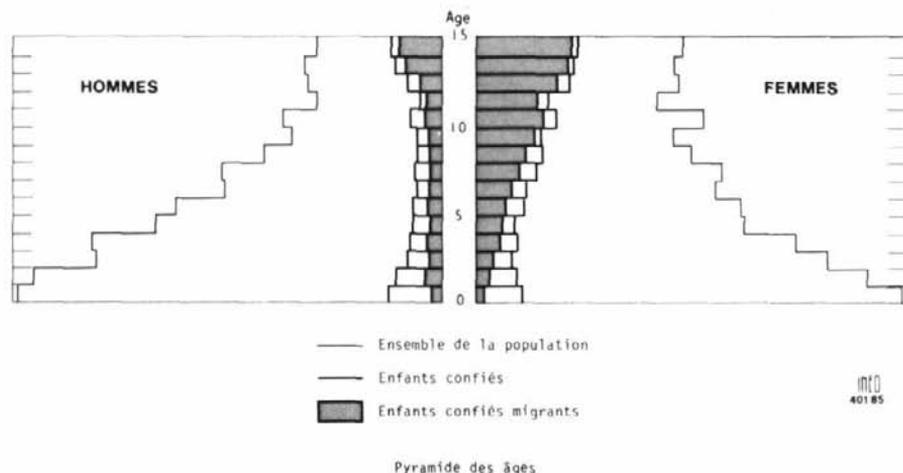
GROUPE D'AGE	EFFECTIF TOTAL	ENFANTS DU COUPLE		ENFANTS CONFIES	
		% ens pop	RM	% ens pop	RM
0-4	246252	89	102	11	95
5-9	152698	81	104	19	44
10-14	115625	62	92	38	41
TOTAL	514583	81	101	19	54

A l'inverse, la venue des jeunes filles dans l'ex-capitale n'est pas motivée par la fréquentation de l'école (seulement 29 % sont scolarisées). D'autres raisons expliquent leur migration : leur utilisation comme aide domestique pour effectuer les tâches ménagères ou pour s'occuper des enfants... En effet, on retrouve une forte proportion de jeunes filles confiées dans l'habitat de standing, quand la femme chef de ménage ou l'épouse est salariée.

Par contre, il est surprenant que cette proportion soit faible lorsque l'activité du ménage est tournée vers le secteur informel (petites activités marchandes ou artisanales).

La pyramide des âges montre la part croissante des enfants confiés et l'accentuation du déséquilibre par sexe avec l'âge.

La part des très jeunes enfants confiés est loin d'être négligeable et la proportion de 11 % se retrouve tant à 0 an qu'à 4 ans. Ce fait devrait être pris en considération par les services de P.M.I. Parmi ces enfants



accueillis, on peut distinguer ceux nés en dehors de la ville, qualifiés de migrants. Leur effectif devient rapidement prépondérant et à quatorze ans ils représentent 89 % des enfants accueillis. L'allure de la pyramide montre que le poids des enfants du couple (population totale moins enfants confiés) diminue très rapidement avec l'âge et particulièrement pour les garçons. Ceci résulte principalement de la scolarisation de certains enfants à l'intérieur du pays (voire même à l'étranger) où certaines villes disposent d'une infrastructure scolaire relativement plus développée qu'à Abidjan (cf. J. Saint-Vil, 1981).

Le fait de confier des enfants, à d'autres membres de la famille essentiellement, se retrouve chez les différentes ethnies. Il semble légèrement plus fréquent chez les Akan (système matrilineaire), avec 26 % d'enfants accueillis, que pour les autres groupes ethniques ivoiriens, environ 21 %. Ainsi, "dans les foyers Bété (Krou), la présence des parents de l'épouse (jeunes frères et sœurs, par exemple) correspond à un service rendu à la belle-famille dans le cadre d'une prestation échelonnée de la dot" (J.M. Gibbal (1974)). Parfois aussi cette venue de jeunes enfants est imposée par la famille d'origine et de nombreux conjoints se plaignent de la présence intempestive de certains jeunes collatéraux sans raison précise.

Mais le plus souvent cette venue d'enfants, et particulièrement des jeunes filles, correspond à une demande de main d'oeuvre domestique. Chacun pensant y trouver son compte : la famille d'accueil recevant une prestation de service, bon marché, la famille "donatrice" espérant une promotion sociale de leur enfant à la ville ; le bénéficiaire pour la jeune fille accueillie n'étant bien souvent pas à la mesure de ses espérances.

La circulation des enfants n'est pas un phénomène propre aux sociétés africaines. Au XIX^{ème} siècle en France, pour d'autres raisons, il était fréquent de confier à des nourrices à la campagne les enfants des femmes salariées en ville. C. Rollet (1982) montre bien l'ampleur de cette pratique à Paris où à la fin du XIX^{ème}, 30 % des enfants étaient placés en nourrice. Il est évident que le système pratiqué à Abidjan est différent et que le déplacement n'est pas motivé par les mêmes raisons. Il est plutôt l'expression de nouvelles formes de solidarité familiale : ceux qui ont réussi à la ville prennent en charge la scolarisation de plus jeunes. Cette solidarité s'exprime aussi par les jeunes bonnes que délègue la campagne. Cette circulation des enfants contribue à maintenir des liens entre le village d'origine et la ville.

Si, jusqu'à présent, les familles urbaines les moins démunies assuraient cette fonction d'accueil sans trop de difficultés, la crise économique qui frappe depuis quelques années la Côte d'Ivoire entraîne une inversion des flux. Il semblerait que les citadins envoient maintenant un plus grand nombre de leurs enfants chez des parents résidant hors d'Abidjan.

- B I B L I O G R A P H I E -

- ANTOINE (Ph.) ; HERRY (Cl.). 1982 : "Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan". Direction de la Statistique de Côte d'Ivoire. ORSTOM. p.491 multigr.
- ETIENNE (M.). 1979 : "Maternité sociale, rapports d'adoption et pouvoir des femmes chez les Baoulé". L'homme XIX numéro 3-4. pp.63-107.
- GIBBAL (J.M.). 1974 : "Citadins et villageois dans la ville africaine l'exemple d'Abidjan". Maspero. PUF, Paris, p.398.
- LALLEMAND (S.). 1976. : "Génitrices et éducatrices Mossi". L'homme XVI numéro 1. pp.109-124.
- LALLEMAND (S.). 1980 : "L'adoption des enfants chez les Kotokoli au Togo". Anthropologie et sociétés. Vol.4, n°2, p.19-37.
- ROLLET (C.). 1982 : "Nourrices et nourrissons dans le département de la Seine et en France de 1880 à 1940". Population. 37ème année. Numéro 3. pp.573-604.
- SAINT VIL (J.). 1981 : "Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire". Cahiers d'Outre Mer 34 (133) pp.25-41.